

HEURE D'ÉTÉ

HEURE D'HIVER

Arreté du 15 octobre 1997 relatif à l'heure légale française paru au Journal Officiel de la République Française

ART. 1er: Dans les départements métropolitains de la République Française, la période d'heure d'été pour les années 1998, 1999, 2000 et 2001 commence à 2 heures du matin le dernier dimanche de mars, soit:

- le 29 mars 1998;
- le 28 mars 1999;
- le 26 mars 2000;
- le 25 mars 2001;

ART. 2: Dans les départements métropolitains de la République Française, la période de l'heure d'été pour les années 1998, 1999, 2000 et 2001 se termine à 3 heures du matin le dernier dimanche d'octobre, soit:

- le 25 octobre 1998;
- le 31 octobre 1999;
- le 29 octobre 2000;
- le 28 octobre 2001;

EXTRAITS de la directive 2000/84/CE du Parlement Européen et du Conseil du 19 janvier 2001 concernant les dispositions relatives à l'heure d'été parue au Journal Officiel des Communautés Européennes

(4°) Le bon fonctionnement de certains secteurs, non seulement celui des transports et celui des communications, mais aussi d'autres secteurs de l'industrie, exige une programmation stable à long terme. Par conséquent, il est approprié d'établir pour une durée indéterminée des dispositions relatives à la période de l'heure été(...)

(5°) Pour des raisons de clarté et de précision de l'information, il convient de publier tous les cinq ans le calendrier d'application de la période de l'heure d'été pour les cinq années suivantes.

Calendrier de la période de l'heure d'été (2001/C 35/07)

Pour les années 2002 à 2006 inclus, le début et la fin de la période de l'heure d'été sont fixés respectivement aux dates suivantes à 1 heure du matin, temps universel:

- en 2002: les dimanches 31 mars et 27 octobre
- en 2003: les dimanches 30 mars et 26 octobre
- en 2004: les dimanches 28 mars et 31 octobre
- en 2005: les dimanches 27 mars et 30 octobre
- en 2006: les dimanches 26 mars et 29 octobre

Note: L'heure d'hiver correspond en France à UTC+1 et l'heure d'été à UTC+2. Donc le 25/3/2001 à 2 heures du matin (heure d'hiver), avancez vos horloges d'une heure (affichage: 03h00), et le 28/10/2001 à 3 heures du matin (heure d'été), retardez d'une heure vos horloges (affichage: 02h00).

Site internet : http://opdaf1.obsppm.fr/www/saut_utc.html